

DIPLOME D'ETAT DE LA JEUNESSE DE L'EDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT

Le diplôme :

Le DEJEPS spécialité "perfectionnement sportif" est un diplôme professionnel de niveau III (Bac+2) délivré par le Ministère de la Santé et des Sports. Il atteste l'acquisition d'une qualification dans l'exercice d'une activité professionnelle d'expertise technique et de direction à finalité éducative.

Le diplôme du DEJEPS est obtenu par l'obtention de 4 unités capitalisables réparties :

en compétences transversales :

UC 1 : être capable de concevoir un projet d'action ;

UC 2 : être capable de coordonner la mise en oeuvre d'un projet d'action.

en compétences spécifiques à la mention :

UC 3 : être capable de conduire une démarche de perfectionnement sportif dans une discipline ;

UC 4 : être capable d'encadrer la discipline sportive en sécurité ;

Le métier :

Le titulaire du DEJEPS perfectionnement sportif est un spécialiste autonome. Il conduit des actions d'entraînement, de formation de cadre et de développement de structure dans sa discipline nautique. Il peut assurer le tutorat de stagiaires en formation.

Où exerce-t-il ?

Les activités s'exercent notamment dans le cadre de structures sportives affiliées aux Fédérations Françaises des sports nautiques ou de Comités (Régionaux et Départementaux) mais également dans des structures du secteur marchand, dans le cadre de la fonction publique territoriale ou d'état ou bien encore au titre de travailleur indépendant.

La formation :

Le cursus de formation respecte le principe de l'alternance entre le centre de formation et l'entreprise sous tutorat pédagogique dans celle-ci.

Les mentions organisées au CFFSN :

- Voile

- Canoë-Kayak et disciplines associées Eau Calme

Volume horaire : 240 à 270 heures en centre et 630 heures en entreprise.

Clôture des inscriptions : 2 décembre 2011

Tests d'entrée : du 12 au 13 décembre 2011

Positionnement pour individualisation du parcours : du 14 au 16 décembre 2011

Formation : du 13 décembre au 18 octobre 2011

Les conditions d'accès :

Le CFFSN propose dans un premier temps une session en formation continue réservée aux salariés (BEES ou BPJEPS) du secteur et aux sportifs de haut niveau.

